C.O.C.H.S.
COMITÉ D'ORGANISATION
DES COURSES HORS STADE

10 km de Saint Médard en Jalles

Dimanche 17 Mars 2024

(33 ième édition - Label International)

N° DOSSARD
(Réservé à l'organisation)

NOM

PRENOM

Performance réalisée sur un 10 km à Label FFA

Date de Naissance . . / . . / . . . .

SEXE (F, M)

Nationalité

LICENCIE **FFA** AUTRES LICENCES NON LICENCIE

N° LICENCE FFA

CLUB

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

N° tél Email @

En cas d'urgence, personne à prévenir …… tel……

Départ 10H00 - (10 km qualificatif au Championnat de France F.F.A.)

Deux Tarifs d'engagement : 1 pour les licences FFA , et 1 pour les autres licences et Non licenciés(es)

Licence FFA…...Pas de Licence FFA **Pas d'inscription sur place le dimanche 17 mars**

13 €……..…**15 €**……engagement par correspondance* ou par internet** jusqu'au vendredi 08 mars inclus.
15 €……..……**17 €**……engagement par correspondance* ou par internet** du samedi 09 mars au vendredi 15 mars à 17h00.
17 €……..…**19 €**……engagement sur place samedi 16 mars de 14h00 à 18h30 gymnase COSEC du stade de St Médard en Jalles

Le retrait des dossards des préinscrits se fait du lundi 11 au vendredi 15 mars au magasin « foul&es 33700 Mérignac », puis au gymnase COSEC du stade municipal de St Médard en Jalles le samedi 16 mars de 14h00 à 18h30 et le dimanche 17 mars de 8h15 à 9h30.

Epreuve ouverte aux licenciés et non licenciés nés en **2008** et avant.

RAPPEL : Les participants déclarent être en bonne santé, courir sous leur entière responsabilité ou celle d'un représentant légal pour les mineurs.
- **Pour les non-licenciés** sportifs fourniture d'un **certificat médical datant de moins d'un an à la date de la compétition,** ou de sa copie, d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Les athlètes mineurs non-licenciés devront fournir, une autorisation parentale.
- **Pour les licenciés** sportifs fourniture **d'une licence FFA**, valide, (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass'J'aime courir) , ou d'une **licence d'une Fédération Agréée**, (https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2024.pdf#page=13) FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP , valide, et sur laquelle est mentionnée « Athlétisme en compétition » ou « Course à pied en compétition ».

- Les participants en s'engageant déclarent ne pas s'opposer à la publication de leur image et respecter la démarche « Eco responsable »
- Conformément aux dispositions de la loi modifiée dite « informatique et libertés », si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur par écrit, et cocher la case suivante ☐

Signature

Bulletin d'inscription, certificat médical et chèque libellé à l'ordre du « **C.O.C.H.S.** »
***à adresser à : **C.O.C.H.S. 10km , 13 rue Marcel Cerdan , 33160 St Médard en Jalles**
par internet : ***http//www.10kmdesaintmedard.fr* ou ***http//www.protiming.fr***